

Ordures Ménagères :

Collecte

La Communauté de Communes de Freyming – Merlebach exerce la compétence de collecte de traitement des déchets ménagers.

- La collecte a été confiée à un prestataire de service.
- Il assure une collecte en porte à porte de façon hebdomadaire pour les déchets résiduels (présentation en conteneurs), pour le tri sélectif (présentation en sacs transparent).
- Les objets encombrants sont collectés avec une fréquence d'une fois tous les deux mois en porte à porte.
- La collecte du verre en point d'apport volontaire
- Nous disposons de trois (3) déchèteries communautaires (Betting-Henriville et Hombourg Haut) accessibles aux particuliers (domiciliés sur le territoire) et aux professionnels (sur présentation d'une carte d'accès).
- Sont acceptés en apport volontaire :
Bois, papier-cartons, déchets verts, pneus, déchets ménagers spéciaux (DMS), les déchets d'équipement électrique et électronique, ferraille, bornes textile-chaussures et accessoires

Traitement :

- Le traitement a été confié au SYDEME (Forbach)
- Les déchets résiduels (conteneurs) sont enfouis (Centre d'Enfouissement Technique de Téting sur Nied)
- La valorisation des déchets issus de la collecte du tri sélectif s'effectue au centre de tri de Saint Fontaine
- Le traitement des déchets issus de l'apport volontaire en déchèterie : Valorisation ou enfouissement en fonction des filières et des matériaux

Situation projetée :

- Achèvement de la mise en œuvre de la Redevance Incitative et de l'installation de puce électronique sur les conteneurs
- Redevance Incitative = Part variable par la comptabilisation du nombre de levées et du nombre de personnes dans le foyer (uniquement pour les déchets résiduels voués à l'enfouissement)
- Passage définitif de l'ensemble du territoire (11 communes) à la Redevance Incitative en novembre 2011
- Construction d'une nouvelle déchèterie à Hombourg-Haut et fermeture de l'ancienne
- Passage à une collecte en multi-flux, début 2013.